

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALLENES-LES-MARAIS

DA/HC
DEL_COM 5226-2

Tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Annexe à la délibération n°20624-4 du 5 février 2026
relative à la fixation des indemnités des élus

Elus	Taux en vigueur	Indemnité mensuelle brute
Maire (1) :		
Mme Carine VANDAELE	55,00 % de l'indice terminal	2 260,78 €
Adjoints (3) :		
Mme Agnès MARCHE	18,66 % de l'indice terminal	767,02 €
M. Bruno RIGAUT	18,66 % de l'indice terminal	767,02 €
M. Jean-Pierre DELTOUR	18,66 % de l'indice terminal	767,02 €
Conseillers municipaux délégués (3) :		
M. Gérard MAYOR	3,33 % de l'indice terminal	136,88 €
M. Franck BROUTIN	3,33 % de l'indice terminal	136,88 €
M. Alexandre DOUMOUTIER	3,33 % de l'indice terminal	136,88 €

- Enveloppe indemnitaire annuelle maximale : 97 774,47 €
- Total annuel des indemnités versées aux élus : 59 669,76 €
- Utilisation de l'enveloppe indemnitaire annuelle maximale : 61,03 %

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre DELTOUR

Le Maire,

Carine VANDAELE